



Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2000



**Allocution prononcée devant
l'Assemblée législative**

**L'honorable Ernie Eves, c.r.
Ministre des Finances**

*Présenté aux
membres de l'Assemblée législative de l'Ontario
par l'honorable Ernie Eves, c.r.
ministre des Finances
Le 4 décembre 2000*

Pour de plus amples renseignements concernant
l'allocution prononcée devant l'Assemblée législative par l'honorable Ernie Eves
prière de s'adresser au :

Ministère des Finances
95, rue Grosvenor, Queen's Park
Édifice Frost Nord, 3^e étage
Toronto (Ontario) M7A 1Z1
Téléphone : (416) 325-0333

On peut se procurer des exemplaires
gratuits du présent document à :
Publications Ontario
880, rue Bay,
Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : (416) 326-5300
Commandes de l'extérieur :
Téléimprimeur (ATS) sans frais :
Site Web : www.publications.gov.on.ca

1 800 668-9938
1 800 268-7095

ou en téléphonant au :
Ministère des Finances
(demandes en français ou en anglais) :
Téléimprimeur (ATS) :

1 800 337-7222
1 800 263-7776

On peut aussi prendre connaissance des documents en consultant notre site Web, à l'adresse
suivante :
<http://www.gov.on.ca/FIN/hmpage.html>

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2000

The *Statement to the Legislature, by the Honourable Ernie Eves*, is available in English.



Introduction

Merci, Monsieur le Président.

Dans le budget de 2000, nous avons déclaré que la croissance économique de l'Ontario était plus vigoureuse et plus rapide que prévu.

Aujourd'hui, notre économie continue de croître plus rapidement que celles de tous les pays du G-7. Nos entreprises continuent de créer des emplois à un rythme soutenu. Grâce à leur travail ardu, les Ontariennes et Ontariens continuent d'améliorer leurs perspectives d'avenir.

Ce sont là d'importantes réalisations. Cependant, pour demeurer compétitif, l'Ontario ne doit pas se reposer sur ses lauriers.

Vigueur économique de l'Ontario : les réductions d'impôt sont essentielles à la croissance

Certaines personnes croient que les réductions d'impôt coûtent de l'argent au gouvernement. Rien n'est aussi faux. Les réductions d'impôt créent des emplois, stimulent les investissements et génèrent les ressources financières dont nous avons besoin pour investir dans nos secteurs prioritaires.

Nous nous attendons à ce que d'ici la fin de l'année, nos recettes fiscales soient de 14 milliards de dollars supérieures à ce qu'elles étaient lorsque nous avons commencé à réduire les impôts il y a cinq ans.

Le PIB réel de l'Ontario a augmenté de 6,1 % en 1999, une croissance plus élevée que celle enregistrée dans le reste du Canada, aux États-Unis et dans les autres pays du G-7.

D'après les projections prudentes faites dans le budget de 2000, l'économie de la province devait croître de 4,6 % en 2000 et de 3,1 % en 2001. En fait, compte tenu des résultats exceptionnels enregistrés jusqu'à présent en 2000, les analystes du secteur privé étaient dernièrement d'avis que l'Ontario affichera une croissance de 5,5 % cette année, et de 3,7 % en 2001.

La vigueur de la création d'emplois témoigne du dynamisme de l'économie. Jusqu'à maintenant, cette année, l'Ontario compte 184 000 emplois de plus que l'an dernier à la même période. Depuis septembre 1995, l'Ontario a créé 830 000 emplois nets, soit plus de la moitié de tous les emplois créés au pays au cours de la même période.

Nous sommes devenus et nous restons, Monsieur le Président, le chef de file pour ce qui est de la création d'emplois au Canada.

L'Ontario : figure de proue dans le domaine des réductions d'impôt

La stratégie que nous avons adoptée pour renforcer notre compétitivité économique est toujours axée sur les réductions d'impôt. Nous constatons avec plaisir que le gouvernement fédéral reconnaît enfin les avantages des réductions d'impôt et qu'il suit l'exemple de l'Ontario en commençant à diminuer les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés. Cependant, Ottawa doit faire encore plus pour que les taux d'imposition au Canada soient concurrentiels avec ceux d'autres territoires, particulièrement les États-Unis.

Dans le budget de 2000, nous avons proposé de faire passer, à partir du 1^{er} janvier 2001, le taux d'inclusion des gains en capital en Ontario de 66 2/3 % à 50 % sur quatre ans.

Et nous avons mis le gouvernement fédéral au défi d'offrir des réductions équivalentes. Dans le document *Énoncé économique et mise à jour budgétaire* qu'il a déposé le 18 octobre 2000, le gouvernement fédéral a relevé ce défi.

Pour nous assurer que les contribuables ontariens profitent pleinement de cette mesure, nous sommes aussi disposés à accélérer la mise en oeuvre de la réduction du taux d'imposition des gains en capital. Aujourd'hui, j'annonce que nous mettrons entièrement en oeuvre le taux d'inclusion des gains en capital de 50 %; cette mesure est rétroactive au 18 octobre 2000.

Dans le budget de 2000, nous avons également annoncé nos plans visant à soutenir le secteur minier grâce à une nouvelle déduction pour les acquéreurs d'actions accréditatives.

Encore une fois, nous avons dû défier le gouvernement fédéral de soutenir lui aussi ce secteur crucial. Et encore une fois, Ottawa a emboîté le pas, proposant la mise en oeuvre d'un crédit d'impôt pour actions accréditatives.

J'annonce aujourd'hui que l'Ontario se propose d'instaurer un crédit d'impôt pour actions accréditatives de 5 % équivalant au crédit d'impôt du gouvernement fédéral et rétroactif au 18 octobre 2000.

Je tiens à remercier l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs et mon collègue, l'honorable Tim Hudak, ministre du Développement du Nord et des Mines. C'est notamment grâce à leur dévouement et à leur persévérance que le gouvernement fédéral a décidé de prendre des mesures pour soutenir cet important secteur et nos collectivités du Nord.

Monsieur le Président, les modifications fiscales annoncées aujourd'hui s'ajoutent aux nombreuses initiatives que nous avons prises pour accroître notre capacité d'innovation.

Par exemple, dans le budget de 2000, j'ai annoncé que nous allions tripler le budget du Fonds ontarien pour l'innovation pour le porter à 750 millions de dollars. Ainsi, des fonds de contrepartie seront mis à la disposition des établissements de recherche de l'Ontario financés entre autres par la Fondation canadienne pour l'innovation, créée par le gouvernement fédéral.

Le budget de 2000 proposait également l'instauration d'un crédit d'impôt de l'Ontario relatif aux options d'achat d'actions accordées aux employés pour le développement de la recherche et l'élimination de l'impôt-santé des employeurs sur les options d'achat d'actions offertes par les entreprises à fort coefficient de recherche. Dernièrement, nous avons proposé un nouveau crédit d'impôt personnel de 20 % qui s'applique aux investissements dans les fonds orientés vers la recherche. Nous prenons ces mesures afin d'attirer et de garder des travailleurs dans une économie axée sur le savoir hautement concurrentielle.

Investissement dans l'infrastructure de la province

La Société ontarienne SuperCroissance représente une toute nouvelle approche en matière de planification des immobilisations et de dépenses en immobilisations du gouvernement. Cette approche se fonde sur la croyance que les partenariats entre les secteurs public et privé peuvent faciliter la construction d'infrastructures publiques de la façon la plus rentable et la plus productive qui soit.

Les soins de santé restent en tête de liste de nos priorités. Grâce à divers partenariats, nous investissons plus de 1,8 milliard de dollars dans la modernisation des hôpitaux de la province et la prestation de soins qui répondent aux normes les plus élevées.

L'établissement de partenariats nous aide aussi à améliorer le système d'enseignement postsecondaire en vue de relever les défis de demain. De concert avec les établissements d'enseignement postsecondaire, le secteur privé et d'autres partenaires, nous avons affecté 1,8 milliard de dollars à la création de 73 000 places dans les collèges et universités, de sorte que tous les Ontariens et toutes les Ontariennes qui le veulent et qui en sont capables puissent poursuivre des études postsecondaires.

Cette année, nous investissons un montant record de 1 milliard de dollars pour élargir et renouveler l'infrastructure routière de l'Ontario. Cet investissement important ouvrira la voie au développement économique du Nord de l'Ontario, car il permettra d'accélérer l'élargissement à quatre voies des routes 11 et 69.

Nous avons démontré que les partenariats entre les secteurs public et privé donnent de bons résultats. La vente de l'autoroute 407 au secteur privé, une transaction qui constitue le plus vaste projet de privatisation d'une route jamais réalisé au monde, a généré 3,1 milliards de dollars pour le Trésor de l'Ontario. De plus, les travaux de prolongement de l'autoroute, qui se poursuivent, ont créé plus de 6 000 emplois. Ces travaux contribuent à réduire l'encombrement des routes, facilitant ainsi les déplacements des biens et des personnes dans la région du grand Toronto.

Par ailleurs, grâce au contrat passé récemment par le gouvernement provincial et la société British Energy pour la prise à bail de la centrale nucléaire Bruce, ce bien provincial, qui était en partie inactif, sera revitalisé et remis en service. Ce partenariat permettra également de préserver des emplois dans un grand nombre de collectivités situées dans la péninsule Bruce et stimulera l'économie de la région.

Le premier rapport d'étape de la Société ontarienne SuperCroissance, que je dépose aujourd'hui, comprend des précisions sur les activités réalisées jusqu'à présent dans le cadre de l'initiative SuperCroissance.

À la défense de l'Ontario

Les Ontariennes et Ontariens, tout comme l'ensemble de la population du pays, s'attendent à ce que le gouvernement fédéral soit un véritable partenaire quant au financement des soins de santé et des programmes sociaux en s'engageant à financer 18 % des dépenses provinciales et territoriales par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, c'est-à-dire la même part des coûts qu'il assumait en 1994-1995.

Malgré les progrès réalisés à cet égard, le gouvernement fédéral ne finance toujours que 12 % des dépenses de santé engagées en Ontario cette année.

Entre-temps, nous consacrerons 2,1 milliards de dollars de plus aux soins de santé cette année qu'en 1999-2000.

Régime fiscal adapté aux besoins de l'Ontario

Dans le budget de 2000, j'ai annoncé que, l'an prochain, nous allons mettre en oeuvre un régime fiscal adapté aux besoins de l'Ontario. Dans le cadre de ce nouveau régime, l'Ontario fixera ses propres taux et tranches d'imposition et adoptera sa propre démarche en matière de réductions d'impôt au moyen de crédits, d'exonérations et de déductions.

J'annonce aujourd'hui que nous nous servirons de notre nouveau régime fiscal adapté aux besoins de l'Ontario pour bonifier les crédits d'impôt non remboursables destinés aux étudiants et étudiantes, aux personnes ayant un handicap et aux soignants.

Cette augmentation des avantages fiscaux, qui se chiffre à 60 millions de dollars, permettra aux étudiants et étudiantes à temps partiel et à temps plein de faire face au coût de leur éducation postsecondaire. Elle aidera aussi les personnes ayant un handicap à vivre de façon autonome et digne.

Le gouvernement de l'Ontario estime que la marge de manoeuvre que nous procure un régime fiscal adapté aux besoins de l'Ontario est souhaitable. Il croit aussi qu'un système unique d'administration de l'impôt est la voie à suivre.

Il faut toutefois que le gouvernement fédéral commence à admettre que les intérêts des contribuables diffèrent d'une province à l'autre. Par exemple, les contribuables de l'Ontario ont des intérêts qui leur sont propres et qui se distinguent de ceux des contribuables de la Saskatchewan. Quant aux contribuables de la Colombie-Britannique, ils ont des préoccupations différentes de celles des habitants de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve.

Monsieur le Président, chaque gouvernement provincial devrait pouvoir répondre aux besoins de ses contribuables comme il l'entend.

Par exemple, le crédit d'impôt de l'Ontario relatif aux options d'achat d'actions accordées aux employés pour le développement de la recherche vise à accroître la compétitivité de l'Ontario en tant qu'endroit où les chercheurs peuvent s'établir et mener leurs projets.

Jusqu'à présent, le gouvernement fédéral n'a pas relevé le défi que nous lui avons lancé de mettre sur pied un programme semblable. Il n'a pas accepté non plus d'administrer ce programme moyennant des frais de gestion équitables et raisonnables.

Si le gouvernement fédéral refuse toujours d'agir dans l'intérêt véritable des contribuables, l'Ontario n'aura d'autre choix que de se doter d'un système qui lui permettra d'offrir lui-même ce programme.

Réalisations financières

En 1995, nous nous sommes engagés à amorcer le nouveau millénaire avec un budget équilibré. En fait, Monsieur le Président, nous avons plus que tenu notre promesse, car nous avons atteint notre objectif un an plus tôt que prévu.

Compte tenu de la vigueur de l'économie et de l'excellence des résultats financiers affichés, nous n'avons plus besoin de la réserve provinciale de 1 milliard de dollars et nous affectons immédiatement ce montant à la diminution de la dette provinciale nette.

Comme nous l'avons annoncé dans le budget de 2000, nous restons déterminés à réduire d'au moins 5 milliards de dollars la dette provinciale nette pendant notre mandat, ce qui représente plus du double de l'objectif énoncé dans notre Plan d'action.

À la lumière des données figurant dans les *Finances de l'Ontario* du deuxième trimestre, que nous publions aujourd'hui, j'ai le plaisir d'annoncer que nous prévoyons maintenant un excédent budgétaire de 1,4 milliard de dollars en 2000-2001.

Cette prévision se fonde sur des projections récentes d'une croissance économique de 5,5 % cette année. Certains prévisionnistes du secteur privé ont prédit une croissance économique encore plus forte.

Une augmentation plus substantielle des recettes ne signifie pas pour autant que le gouvernement peut revenir à sa pratique antérieure de s'accaparer tous les rôles dans tous les domaines.

Lorsque nous avons la chance de disposer de sommes supplémentaires, nous devons les investir judicieusement.

Conclusion

J'ai mentionné précédemment qu'il avait été nécessaire de défier le gouvernement fédéral de prendre des mesures pour accroître la compétitivité du pays.

Monsieur le Président, nous demandons simplement au gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces.

L'avenir du Canada nous concerne tous. L'Ontario veut s'assurer que le Canada demeure à l'avant-garde de l'économie mondiale.

Or, l'Ontario ne peut agir seul.

Les provinces ne peuvent agir seules.

Nous pourrions atteindre nos buts uniquement si tous les paliers de gouvernement assument leurs responsabilités et collaborent.

Monsieur le Président, le gouvernement reste déterminé à protéger nos acquis et à faire en sorte que notre avenir reste prometteur et marqué au coin de la prospérité.

Je vous remercie.